

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1186

présenté par  
M. Cinieri

à l'amendement n° 908 de M. Di Filippo

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« individuel ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement rédactionnel vise à élargir la portée de cet amendement, notamment pour prendre en compte la pratique du tennis qui peut se jouer à deux ou quatre, sans contacts proches.